



ALLIER NOS **FORCES** ET NOS
SAVOIRS
pour le mieux-être

ÊTRE INFORMÉ POUR ENCORE MIEUX PERFORMER

**LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE CONTRACTUELLE (BUREAU DES
AFFAIRES JURIDIQUES) : COMMENT ÇA FONCTIONNE?**

Partie 1
27 février 2025

Québec 

LE RÔLE DU BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES À LA RECHERCHE (BAJ)



Soutenir les équipes de recherche

- Élaboration, révision et négociation de contrat, d'entente ou d'entente de partenariat sur mesure

Conseiller les communautés scientifiques

- Pour toute question d'ordre juridique en lien avec les projets de recherche

VOLUME DE DEMANDES DE NATURE CONTRACTUELLE



Annuellement :

2022-2023	2023-2024	2024-2025
398	423	451

Mensuellement :

- De 30 à 50 demandes reçues
- Environ 30 dossiers terminés



L'ANALYSE JURIDIQUE, C'EST ESSENTIEL EN RECHERCHE



Conformité réglementaire

- Respecter les lois, règlements et politiques

Protection des parties

- Définir les responsabilités, droits et obligations

Gestion des risques

- Identifier et diminuer les risques de la recherche

Clarté et transparence

- Faciliter la collaboration

Crucial pour :

- ✓ Le bon déroulement des projets
- ✓ La protection des participants
- ✓ La protection de toutes les parties

LA NÉCESSITÉ D'UNE DEMANDE DE NATURE CONTRACTUELLE

Une entente doit être envisagée entre les parties prenantes lorsque le projet implique :

- Des fonds reçus, gérés ou transférés par l'établissement
- Une collaboration établie entre l'établissement et au moins un partenaire (autant privé que public !)
- Un transfert des données ou de matériel biologique
- Des enjeux de propriété intellectuelle ou de droit d'auteur
- Autres situations



LES DIFFÉRENTS TYPES DE DEMANDES



Le chemin standard

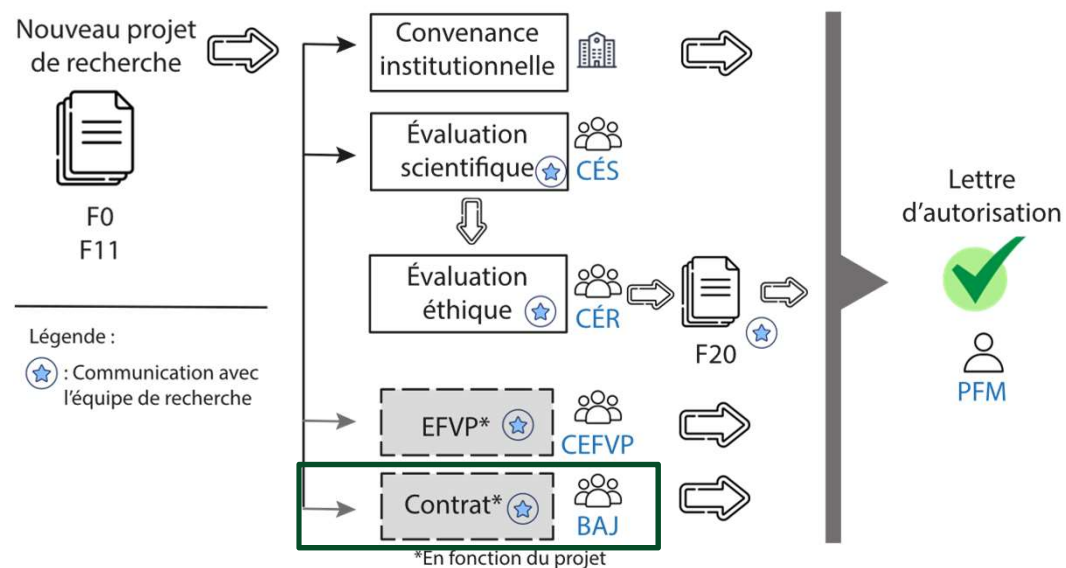
- Entente de confidentialité (CDA)
- Entente d'étude clinique (CTA / CSA)
 - Lettre d'indemnité (LOI)
- Entente cadre (master)
 - Lettre d'étude (SOW)
- Amendement
- Lettre de remboursement (Abandon d'études)

Le chemin non-standard

- Entente
 - Collaboration
 - Commercialisation
 - Interinstitutionnelle
 - Service
 - Transfert de données / matériel (DTA)
- Financement - transfert de fonds
- Propriété intellectuelle (PI) / License
- Recherche initiée par l'investigateur (RII)

- Consultation - Conseils

LE PARCOURS D'AUTORISATION D'UN PROJET DE RECHERCHE



Collaboration BAPR / BAJ

-Coordination de la triple évaluation et du processus contractuel



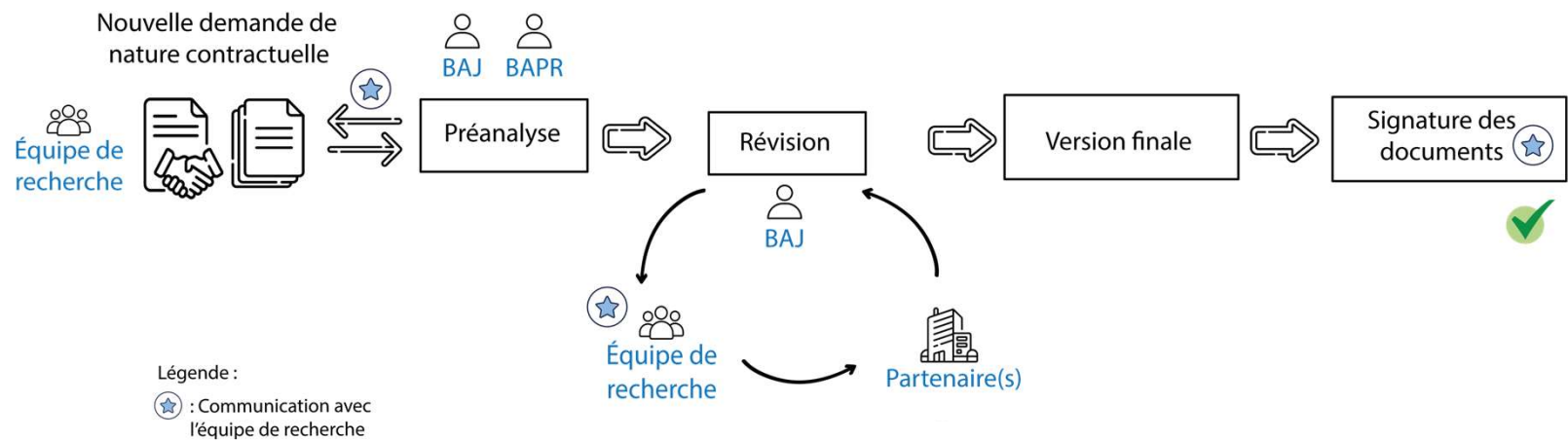
En cas de doute, communiquez avec le Bureau des affaires juridiques (BAJ)

contratsrecherche.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca



Webinaire *Découvrir le parcours d'un projet de recherche au CIUSSS de l'Estrie – CHUS*

LE CHEMINEMENT D'UNE ENTENTE DE NATURE CONTRACTUELLE



PRÉANALYSE DES DEMANDES

Validation des implications du projet pour bien déterminer les rôles et responsabilités de chacun

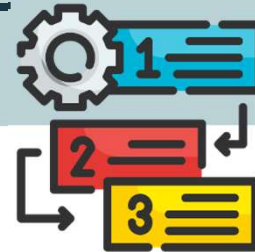
Informations demandées sur :

- Les privilèges et statut de chercheur
- Le partenaire
- Les autres ententes liées
- Les enjeux de temps (aide à la priorisation)
- Le budget
- Le personnel impliqué
- Le lieu de réalisation
- Le recrutement
- Les services sollicités
- Le potentiel inventif
- L'accès à des données / échantillons

Objectifs principaux :

- ✓ -Bien comprendre tous les aspects de l'entente à réviser ou à rédiger
- ✓ -Anticiper les étapes à venir
- ✓ -Identifier les enjeux de temps

PRÉANALYSE DES DEMANDES - PRIORISATION



Classement des nouvelles demandes par ordre de priorité :

- Enjeu de temps
- Enjeu qui relève du partenaire ou du financement
- Selon la date d'entrée

Catégorie supplémentaire : dossier avec informations manquantes / en attente

ATTENTION

Il n'est pas désirable qu'un dossier de catégorie « en attente » passe à la catégorie « urgent ».

Assurez-vous de communiquer les informations dès que vous les avez en mains.

COMMENT FACILITER LE TRAITEMENT

- S'assurer que la documentation est complète / cohérente (attention aux partenaires multiples)
- Dès que possible :
 - Transmettre la documentation à réviser
 - Transmettre le **numéro Nagano** du projet correspondant
- Assurer une **communication** efficace
- Communiquer les éléments spécifiques non acceptés par le partenaire



RÉVISION DES PROCESSUS



Court terme : **N4GANO**

- Modification de la question Nagano « contrat et /ou entente (BAJ) »

Avez-vous soumis un contrat ou une entente pour évaluation ?

Oui Non

RÉVISION DES PROCESSUS

○ Court terme :

N4GANO

○ Modification de la question Nagano « contrat et/ou entente (BAJ) »

Votre projet nécessite-t-il une entente pour révision/rédaction au Bureau des affaires juridiques de la recherche (BAJ) du CIUSSS de l'Estrie - CHUS, ou est-il visé par une entente en vigueur déjà signée par le CIUSSS de l'Estrie - CHUS (ex. entente cadre (Master Agreement) ou nécessite-t-il une entente au SARIC de l'Université de Sherbrooke?

Une entente doit être envisagée pour révision/rédaction par le BAJ entre les parties prenantes à un projet de recherche lorsque : le CIUSSS de l'Estrie - CHUS reçoit, gère ou transfère des fonds destinés à la conduite d'un moins un projet de recherche; une collaboration est établie entre le CIUSSS de l'Estrie - CHUS et au moins un autre partenaire, qu'il soit privé (ex. université, compagnies privées) ou public (autre établissement du RSSS); le CIUSSS de l'Estrie - CHUS transfère des données ou matériel biologique afin de mener à bien un projet de recherche; des enjeux de propriété intellectuelle ou de droits d'auteur sont soulevés par la conduite de la recherche. D'autres situations peuvent également nécessiter une entente particulière. En cas de doute ou de questionnement quant à l'implication du CIUSSS de l'Estrie - CHUS dans une entente pour un projet, il est fortement encouragé de consulter le Bureau des affaires juridiques avant le dépôt d'un projet de recherche.

RÉVISION DES PROCESSUS

○ Moyen terme :

Consultation

Évaluation de l'intérêt des équipes de recherche sur le déploiement d'une convenance pour les affaires juridiques



Statut des évaluations

Biosécurité	À évaluer
CRCHUS	Approuvé
CÉR CIUSSS Estrie - CHUS	Dossier complet
CES	À l'étude

INFORMATIONS PERTINENTES



Santé Estrie

Services juridiques

<https://www.santeestrie.qc.ca/centres-recherche/realiser-un-projet-de-recherche>



Bureau des affaires juridiques (BAJ)
contratsrecherche.ciusse-chus@ssss.gouv.qc.ca



Bureau d'autorisation des projets de recherche (BAPR)
ethique.recherche.ciusse-chus@ssss.gouv.qc.ca



819 346-1110 (poste 13861)

ÊTRE INFORMÉ POUR

ENCORE MIEUX PERFORMER

HIVER 2025

16 janvier 2025, de 12 h à 13 h – Les Modes opératoires normalisés du CIUSSS de l’Estrie – CHUS (MON)

HIVER 2025

30 janvier 2025, de 12 h à 13 h – Démystifier le processus d’évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (Loi 5)

27 février 2025, de 12 h à 13 h – Le dépôt d’une demande contractuelle (Bureau des affaires juridiques) : comment ça fonctionne?

PRINTEMPS 2025

27 mars 2025, de 12 h à 13 h – Obligations et responsabilités des chercheurs quant à la réalisation de projets de recherche

24 avril 2025, de 12 h à 13 h – Vue d’ensemble du fonctionnement du Comité d’éthique de la recherche

29 mai 2025 de 12 h à 13 h - Comprendre le processus d’évaluation de la convenance institutionnelle d’un projet de recherche ainsi que l’évaluation scientifique

26 juin 2025 de 12 h à 13 h – Les particularités d’un projet multicentrique



Inscrivez-vous dès maintenant!

ÊTRE INFORMÉ POUR

ENCORE MIEUX PERFORMER

PÉRIODE DE DISCUSSION

ALLIER

NOS
FORCES

ET NOS
SAVOIRS

pour le mieux-être

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Estrie - Centre
hospitalier universitaire
de Sherbrooke

Québec 